

EXTRAIT

Du Registre aux délibérations
Du Conseil de la Communauté

Réunion du CONSEIL du 14/12/2012

Nombre de membres en exercice : 170
Date de la convocation à la réunion : 7 décembre 2012

Président : Mme Martine AUBRY
(Secrétaire de Séance : Mme Vinciane FABER)

Présents (139) : M. ADYNS, M. AMIELH, Mme AUBRY, M. BAERT, M. BAILLOT, M. BARRET, M. BENABBOU, M. BERNARD, Mme BIENCOURT, M. BLOT, M. BOCQUET, M. BODIOT, M. BOSSUT, Mme BOUCHART, Mme BOUDRY, M. BOUREL, M. BRAND, M. BREHON, M. CACHEUX, M. CAMBIEN, M. CASTELAIN, M. CAUCHE, M. CAUDRON, M. CHARLET, M. CHATEAU, M. CODRON, M. COLIN, M. COSTEUR, M. COUSIN, Mme DARNEL, M. DAUBRESSE, M. DAVOINE, M. DE CLERCQ, M. DE SAINTIGNON, M. DEBREU, M. DECOCQ, M. DELABY, Mme DELACROIX, M. DELAHOUSSE, M. DELANNOY, M. DELEBARRE Jean, M. DELEBARRE Patrick, M. DELRUE, M. DEMERSSEMAN, Mme DEMESSINE, M. DENOEUD, M. DERONNE, M. DEROO, M. DESMARECAUX, M. DETOURNAY, M. DROART, M. DUBUISSON, M. DUCROCQ, M. DUJARDIN, M. DUQUENNE, M. DURAND Eric, M. DUVAL, M. DUWELZ, Mme FABER, Mme FILLEUL, M. FOUCART, M. GABRELLE, M. GADAUT, M. GAUTHIER, M. GERARD, Mme GOUBE, M. GRIMONPREZ, M. HAYART, M. HENNO, M. HERBAUT, M. IFRI, M. JACOB, Mme JACQUOT, M. JANSSENS, M. JEGOU, Mme KECHEMIR, Mme KRIEGER, M. LEBAS, M. LEDOUX, M. LEFEBVRE, M. LEGRAND, M. LEMOISNE, M. LEPRETRE, M. LESAFFRE, M. LIEVEQUIN, Mme LINKENHELD, M. MACQUET, M. MAIMOUNI, Mme MASSIET-ZIELENSKI, Mme MAUROY, Mme MENU-BONNEL, M. MERTEN, M. MUNCH, M. MUTEZ, M. OMIETANSKI, M. OURAL, M. PACAUX, M. PASTOUR, M. PAU, M. PAUCHET, M. PAURON, M. PICK, Mme PINCEDE, M. PLUSS, M. PROVO, M. QUEVERUE, M. QUIQUET, M. RABARY, Mme REIFFERS, M. REMORY, M. RENARD, Mme RINGOTTE, Mme ROCHER, Mme RUSQUART, M. SANTRE, Mme SCHARLY, M. SERHANI, Mme SIX, M. SPRIET, Mme STANIEC-WAVRANT, M. TARDY, Mme TELALI, M. TIR, M. TOSTAIN, M. TURPIN, M. VANBELLE, M. VANDIERENDONCK, M. VANTICHELEN, M. VERBRUGGE, M. VERCAMER, M. VERDONCK, M. VEROONE, M. VERSPIEREN, M. VIGNOLE, M. WATTEBLED, M. WAYMEL, Mme WILLOQUEAUX, M. WOOD, M. ZOUTE.

Excusés ayant donné pouvoir (31) : M. AISSI (pouvoir à M. CAUDRON), M. ANDRE (pouvoir à M. LEFEBVRE), M. BELIN (pouvoir à M. GABRELLE), M. BEZIRARD (pouvoir à M. LEGRAND), Mme BRESSON (pouvoir à M. TIR), M. COISNE (pouvoir à M. DELRUE), Mme CULLEN (pouvoir à Mme WILLOQUEAUX), M. DESPIERRE (pouvoir à Mme BOUCHART), M. DOJKA (pouvoir à M. QUEVERUE), M. DUBOIS (pouvoir à M. MACQUET), M. DURAND Yves (pouvoir à M. BAILLOT), M. ELEGEEST (pouvoir à M. BOSSUT), M. FREMAUX (pouvoir à M. DAVOINE), M. HAESBROECK (pouvoir à M. AMIELH), M. HOUSSIN (pouvoir à Mme KRIEGER), Mme HUVENNE (pouvoir à Mme KECHEMIR), M. LANNOO (pouvoir à M. MAIMOUNI), M. LOOSVELT (pouvoir à M. COUSIN), M. MARCHAND (pouvoir à Mme MENU-BONNEL), M. MASSART (pouvoir à M. DECOCQ), M. MOLLE (pouvoir à M. MERTEN), Mme MULLIER (pouvoir à Mme REIFFERS), M. OLSZEWSKI (pouvoir à M. PACAUX), M. PARGNEAUX (pouvoir à Mme BIENCOURT), Mme PLOUVIER (pouvoir à Mme SIX), M. RICHIR (pouvoir à M. HENNO), M. RONDELAERE (pouvoir à M. VERDONCK), Mme SARTIAUX (pouvoir à M. DUWELZ), Mme VANCOILLIE (pouvoir à M. VERBRUGGE), M. VICOT (pouvoir à Mme STANIEC-WAVRANT), M. WILLOCCQ (pouvoir à Mme DEMESSINE).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - -

Convention avec la caisse des dépôts pour le financement du projet U City au titre des investissements d'avenir

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - -

Convention avec la caisse des dépôts pour le financement du projet U City au titre des investissements d'avenirRapport de Mme la Présidente au Conseil de la Communauté : **ADOpte A L'UNANIMITE****Ont signé tous les membres présents**

Engagée depuis 2004 dans un projet de développement d'accès à des services de vie quotidienne sur carte à puce, Lille Métropole a répondu à un appel à manifestation d'intérêt, lancé par l'Etat en 2010 dans le cadre du programme d'investissement d'avenir puis à un appel à projet fin 2011, dénommé " Ville Numérique - Systèmes de transport intelligent - Déploiement de services mobiles sans contact NFC (Near Field Communications) " doté de 20 M Euros .

La réponse proposée par Lille Métropole s'est faite en lien étroit avec les communes, et notamment une quinzaine de villes déjà dotées ou qui souhaiteraient se doter de services de vie quotidienne par cartes, et avec l'appui du Centre d'Innovation des Technologies sans Contact (CITC).

Parmi les 49 dossiers déposés, la candidature de Lille Métropole a été sélectionnée avec celle de 16 autres villes, au regard de sa vocation multipartenariale, multiservices et de son évolutivité. Une subvention de 2,7 M Euros, la plus importante avec celle attribuée à la ville de Bordeaux, a été ainsi fléchée pour la mise en œuvre de notre projet pour la période courant de septembre 2012 à mars 2015.

Le projet a pour ambition de travailler à la construction conjointe de nouveaux services numériques accessibles en tous lieux et à tout moment de manière cohérente et sur une échelle Euro-métropolitaine. La réponse de Lille Métropole s'inscrit dans la mise en place d'un ensemble de dispositifs favorisant l'émergence de services numériques en général et de services mobiles sans contact en particulier. Le cœur de cet écosystème est constitué d'une plateforme technique, qui a vocation à assurer la communication et les échanges entre les systèmes d'information des collectivités et des partenaires tout en assurant un niveau de sécurité très performant pour préserver les libertés individuelles et le respect de la vie privée (lien avec la CNIL notamment). Le tout s'appuiera sur des supports sans contact et notamment sur la nouvelle carte transport qui va être déployée auprès de 300 000 usagers et pourra servir pour d'autres applications.

Les principaux objectifs du projet sont :

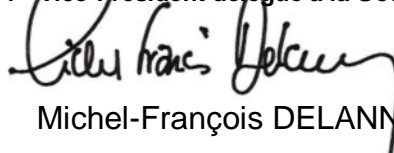
- offrir un bouquet de services publics de proximité, via des services numériques accessibles à tous en tous lieux et à tout moment de manière cohérente.
- mettre en place de nouveaux usages et services numériques
- mutualiser entre Lille Métropole et les communes (volet 3 des contrats de territoire) pour faire des économies d'échelle : regrouper les besoins pour réduire les coûts d'infrastructures lourdes (plateforme) et l'achat de bornes par le biais de groupement d'achats. proposer un package aux communes non encore équipées, et assurer une ingénierie auprès des communes.
- simplifier des démarches pour les usagers (inscription à différents services, paiements en ligne, anonymat pour les tarifs sociaux, etc.)
- renforcer l'image de marque des collectivités tout en leur permettant de faire des économies (remplacement des tickets papier, rationalisation des processus d'inscription, de paiement, réduction des impayés).

1 - Dans le cadre du transport

Certifie le caractère exécutoire de cet acte

Pour la Présidente

Le 1^{er} Vice-Président délégué à la Gouvernance


Michel-François DELANNOY



La carte billettique " pass pass " va devenir pour le citoyen, un sésame de la mobilité pour utiliser tous les types de transport (métro, bus, tram, vélo, TER...). Elle devrait être opérationnelle durant le 1er semestre 2013. Le projet permettra de faire bénéficier cette nouvelle billettique des dernières avancées technologiques. Les services envisagés sont :

- Dématérialisation de la carte transport pour la faire fonctionner sur les téléphones mobiles compatibles
- Cohabitation de services de transport de Lille Métropole et de l'application billettique commune nationale permettant à des usagers occasionnels d'utiliser leur téléphone mobile pour l'accès aux transports en commun
- Information voyageur géolocalisée et contextualisée sur téléphone mobile
- Utilisation de la carte billettique " pass pass " comme support d'accès au stationnement en ouvrage et en surface.

2 - Dans le cadre des services de vie quotidienne, il s'agit de permettre aux citoyens l'accès à un ensemble de services publics opérés par les collectivités sur le territoire de Lille Métropole (piscine, médiathèques, enceintes sportives...) via un support sans contact (carte, clé USB ou téléphone mobile). Les services suivants pourraient voir le jour :

- utilisation de la carte de transport pour l'accès aux établissements sportifs et culturels des villes qui le souhaitent
- ouverture aux plus petites collectivités de services qui n'existent que dans les plus importantes pour des raisons d'économie d'échelle (pré-paiement cantine et services périscolaires, etc...)
- couplage de titres de transport avec des titres d'accès aux équipements municipaux (sportifs, culturels, etc...)

3 - Dans le cadre du sport, du tourisme et de la culture, de nombreuses expériences montrent que l'utilisation d'outils numériques permet de renforcer l'attractivité de ces établissements. Les services possibles sont :

- la dématérialisation du " pass " du réseau des Musées Lille Map
- la dématérialisation de la carte lecteur et la mise en place d'un bouquet de services numériques dans le cadre du projet de bibliothèque numérique métropolitaine

Des possibilités existent également autour des pass tourisme à l'échelle métropolitaine et eurométropolitaine, à une échéance plus lointaine.

4 - Dans le cadre du commerce, il s'agit d'enrichir la relation entre le consommateur et les commerces de proximité des villes en ouvrant un canal d'interaction sur téléphone mobile entre le commerçant et le client d'une part et en offrant des services géolocalisés d'autre part.

Le volet commerce est traité en partenariat avec le pôle de compétitivité des industries du commerce (PICOM Les services sur lesquels travaille le PICOM relèvent de la fidélisation et la géolocalisation de services pour faciliter l'accès aux commerces. Ce volet sera conduit de telle sorte d'intégrer le commerce à l'écosystème global, en prenant garde à ne pas voir l'action requalifiée en aide au commerce.

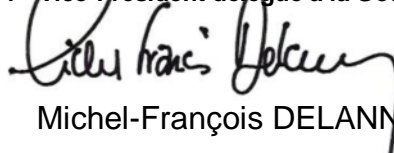
Si des démarches sont en cours sur les différents sujets concernés, que ce soit en termes de politique (schéma directeur de développement des usages et services numériques), de services (pass tourisme) ou en termes d'organisation (mutualisation), cet appel à projets a constitué une opportunité pour les coordonner, les valoriser et accéder à des sources de financement importantes (FSN, FEDER, Région).

Lille Métropole sera garant du dispositif et du pilotage du projet dans une logique de mutualisation. La mise en œuvre, pilotée par le pôle développement économique en lien étroit avec le pôle développement territorial et durable, se fera par redéploiement à moyens constants et des partenariats avec notamment le Centre d'Innovation des Technologies sans Contact (CITC). Une étude du modèle économique, viendra préciser ce sujet, dans le courant du premier semestre 2013, notamment en termes de prise en charge de certains coûts de fonctionnement par les villes.

Certifie le caractère exécutoire de cet acte

Pour la Présidente

Le 1^{er} Vice-Président délégué à la Gouvernance


Michel-François DELANNOY



Le coût de développement et de déploiement de cet écosystème sur 5 ans est estimé à un investissement total de 6,6 millions d'euros composé de :

- La partie développement de la plateforme technique pour un montant de 4,7 millions d'euros (dont création et développement de la plateforme technique et du portail internet associé pour un montant de 3 M Euros et portage de l'application de billettique transport sur téléphone mobile pour un montant de 1,4 M Euros et développement d'applications spécifiques pour 300 000 euros).
- La partie déploiement des services pour un montant de 1,9 millions d'euros (mise en place des bornes sur le territoire, conduite du changement, formation)

La mobilisation des financements des partenaires intéressés par ce projet et notamment de l'Etat dans le cadre de ce programme du PIA (programme d'investissement d'avenir), "Déploiement de services mobiles sans contact NFC" ou " Ville Intelligente - NFC " est un préalable à l'engagement opérationnel et financier de Lille Métropole.

Financement des investissements :

Les différents échanges avec les services concernés permettent d'envisager à titre estimatif :

- Une participation de la Caisse des Dépôts et Consignation de 2 728 680
- Une participation FEDER estimée entre 1 et 1,5 million d'euros
- Une participation de la Région Nord Pas de Calais à hauteur de 800 000 Euros
- Une participation des porteurs de services, et notamment des communes, pour la phase de déploiement estimée à 900 000 euros
- Une part à la charge de Lille Métropole estimée à 800 000 euros, correspond à la billettique transport sur mobile, d'ores et déjà budgétée.

Financement du fonctionnement :

Les charges de fonctionnement et d'exploitation de la plateforme technique et des services associés à cette plateforme en régime de croisière au bout de 5 ans sont estimées annuellement à 750 000 euros (dont 5 postes équivalent temps plein). Elles doivent être précisées et feront l'objet d'études complémentaires.

Ces coûts de fonctionnement ne sont subventionnables ni par l'Etat ni par le FEDER et devront être portés par Lille Métropole, par les communes et collectivités participantes, par les opérateurs publics ou privés participants.

Afin de permettre à Lille Métropole de s'inscrire dans la réalisation de ce projet il est nécessaire de signer une convention de soutien avec la caisse des dépôts et consignations et des conventions de partenariats avec les principaux partenaires que sont le PICOM et TRANSPOLE.

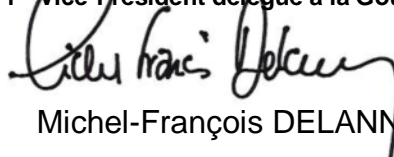
En conséquence il est proposé, les Commissions "ECONOMIE", "TRANSPORTS" et "VIVRE ENSEMBLE" consultées de :

- 1) approuver le positionnement de Lille Métropole dans le cadre de ce projet et la gouvernance proposée,
- 2) autoriser Madame la Présidente à signer la convention avec la caisse des dépôts ci-annexée,
- 3) autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat nécessaire au bon déroulement du projet avec TRANSPOLE à intervenir,
- 4) autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat nécessaires au bon déroulement du projet avec le PICOM à intervenir,
- 5) percevoir les recettes sur l'opération 699 O 001, nature G 1317, fonction G 90.

Certifie le caractère exécutoire de cet acte

Pour la Présidente

Le 1^{er} Vice-Président délégué à la Gouvernance


Michel-François DELANNOY

